

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LE PARI MUTUEL et les sociétés de courses

Les grandes sociétés de courses ne disposent pas à leur guise des sommes toujours croissantes que le prélèvement de 4/0 sur le pari mutuel leur procure. Elles sont soumises au contrôle d'une commission qui fonctionne au ministère de l'Agriculture. Elles accordent des encouragements à l'élevage (prix de courses, primes aux éleveurs, subventions aux sociétés de province); elles supportent de plus, sur leurs recettes propres ou sur celles que leur fournit le pari mutuel, des frais de gestion élevés (administration, personnel, loyers, réparations et entretien des hippodromes et bâtiments, frais de courses, frais d'impression, administration, organisation et fonctionnement du pari mutuel).

Ces frais de gestion sont supportés naturellement par les sociétés, partie par le pari mutuel. En 1912, par exemple les frais de gestion de la Société d'encouragement ont été de 2.786.481 fr. 58, dont 1.334.948,20 payés par la Société et 1 million 481.533 fr. 38, prélevés sur le produit de 4 % du Pari Mutuel; ceux de la Société des steeple-chases de 2.865.791 fr., dont 1.181.961 fr. pour la Société et 1.683.830 fr. pour le Pari Mutuel; ceux de la Société d'Encouragement du demi-sang de 2.379.897 fr., dont 1.176.197 fr. pour la Société et 1.203.700 fr. pour le Pari Mutuel, etc.

Quant aux encouragements à l'élevage ils sont accordés, d'après le même principe, par les Sociétés, soit sur leurs fonds, soit sur les fonds provenant du Pari Mutuel. Veut-on des chiffres? En 1912, 4.130.715 fr. ont été affectés à l'élevage par la Société d'Encouragement, sous forme, comme je l'ai dit, de prix de courses, de primes aux éleveurs ou de subventions aux Sociétés de province, dont 2.273.215 fr. par la Société et 1.857.500 fr. sur le Pari Mutuel; la Société des steeple-chases a donné 3.751.898 fr. (Société: 2.075.788 fr.; Pari Mutuel: 1.676.110 fr.); la Société d'Encouragement du demi-sang, 2.802.995 fr. (Société: 770.475 fr.; Pari Mutuel: 2.032.520 fr.); la Société sportive d'encouragement 4.259.865 fr. (Société: 1.356.865 fr.; Pari Mutuel: 2.903.000); la Société de Sport de France 902.865 francs (Société: 328.888 fr.; Pari Mutuel: 573.977 fr.).

Le rapprochement des totaux des frais de gestion et des totaux des dépenses montre que les premiers sont considérables par rapport aux seconds. Je laisse à ceux qui aiment les précisions le soin de déterminer par une règle de trois la proportion exacte.

Quant aux subventions allouées aux Sociétés de province, qui sont comprises dans les dépenses indiquées ci-dessus, elles augmentent chaque année de façon à peu près constante. En 1912, la Société d'Encouragement a alloué 922.500 fr.; la Société des steeple-chases 1.192.380 fr.; la Société d'Encouragement du demi-sang, 301.860 fr.; la Société sportive d'encouragement 913.000 fr.; la Société de Sport de France, 50.000 fr., soit, en tout 3.379.740 fr. contre 3.202.780 fr. en 1911, 3.120.980 fr. en 1910.

Un chiffre intéressant est assurément celui des fonds de réserve des différentes Sociétés. Il s'élève au 31 décembre 1912, y compris la réserve — d'ailleurs peu importante relativement — du compte Pari Mutuel: Pour la Société d'Encouragement à 6.443.788 fr. 85.

Pour la Société des Steeple-chases à 7.040.956 fr. 75.

Pour la Société d'Encouragement du demi-sang à 3.046.911 fr. 13.

Pour la Société Sportive d'Encouragement à 7.240.519 fr. 35.

Pour la Société de Sport de France à 308.555 fr. 37.

De telles réserves témoignent d'une gestion prudente et sage; les Sociétés craignent sans doute que l'engouement du grand public sur les manifestations sportives ne diminue. Elles ne se laissent pas convaincre

par une prospérité qui pourrait n'être que passagère. Mais il apparaît bien malgré tout que l'entassement de telles sommes — le total dépasse 24 millions! — est au moins inutile et que, tout en ménageant l'avenir, tout en prévoyant des éventualités qui ne se produiront probablement pas d'ailleurs, les Sociétés pourraient affecter une partie de leur énorme capital à sa véritable destination. Dans une autre étude j'ai indiqué un des remèdes à employer pour diminuer l'intensité de la crise chevaline: ce serait de créer de très nombreuses épreuves de circonscriptions sur les hippodromes de province, épreuves auxquelles participeraient les jeunes gens montant habituellement à cheval et qui seraient dotés d'une grande quantité de prix. On stimulerait ainsi le goût de l'équitation qui disparaît peu à peu. Déjà, la Société Sportive d'Encouragement est entrée — timidement, il est vrai, — dans cette voie, où elle devrait être suivie. Jamais les sociétés de courses ne sauraient faire un meilleur usage des disponibilités dont elles disposent, et qui s'accumulent sans profit pour elles et sans profit pour l'élevage et pour le pays.

Adrien DARIAC.  
Député de l'Orne.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 8 juillet (matin)

PRÉSIDENCE DE M. PUECH, VICE-PRÉSIDENT

La Chambre continue la discussion de la loi militaire.

M. Brizon combat la loi, qui est, dit-il inutile et injustifiée. La guerre serait une folie; l'Allemagne ne tient pas à la faire et l'Alsace-Lorraine souhaiterait un rapprochement entre la France et l'Allemagne.

M. le Président dit que la discussion est close et qu'il va retirer la parole à l'orateur; mais la Chambre vote contre cette proposition du Président.

L'ensemble de l'article 18 est adopté par 344 voix contre 220.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

La discussion est ouverte sur l'article 2 de la loi militaire qui devient l'article premier et qui est ainsi conçu:

« Les lois relatives à la constitution des cadres et des effectifs de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie et du génie, sont modifiées en ce qui concerne l'effectif en hommes de l'armée active, des différentes unités, conformément au tableau annexé à la présente loi. »

M. Voilin demande la suppression de cet article.

M. le général Joffre, commissaire du gouvernement, dit que le relèvement des effectifs est indispensable à la cohésion de l'unité et à la qualité de l'instruction.

L'effectif des compagnies en temps de paix doit être porté à 140 hommes et le chiffre de la compagnie de couverture à 250.

L'article 2 qui devient l'article 1<sup>er</sup> est voté.

M. Voilin demande la suppression de l'article 3 qui est ainsi conçu:

« Les effectifs fixés par les lois des cadres et des effectifs, représentent les nombres au-dessous desquels le total des hommes du service armé présent dans les différentes unités ne peut être abaissé. Ces effectifs ne peuvent être modifiés que par des lois spéciales indépendantes des lois de finances. »

M. Lannes de Montebello demande le maintien de l'article.

L'article 3 qui devient l'article 2 est voté par 356 voix contre 184.

Les articles 3, 4, 5, sont votés; les articles 6, 7 et 8 sont réservés. L'article 9 est adopté et l'article 10 est réservé et l'article 11 est adopté.

Sur l'article 12, relatif à l'attribution des allocations journalières, M. Colly présente un amendement tendant à ce que les secours militaires accordés aux veuves ayant un fils sous les drapeaux, aux femmes des

soldats mariés et aux enfants, seront de 2 francs par jour pour les femmes, de 1 franc pour chaque enfant.

Cet amendement est renvoyé à la Commission.

L'article 3 vise la situation des élèves des grandes écoles. M. Lefèvre propose que ces élèves passent par les écoles militaires après un concours subi au bout de six mois d'incorporation. La sortie aurait lieu au bout de 18 mois et les élèves feraient leur troisième année comme officiers de réserve.

L'amendement est renvoyé à la Commission.

Et la séance est levée.

Séance du 9 juillet 1913

PRÉSIDENCE DE M. LEBRUN, VICE-PRÉSIDENT

La Chambre reprend la discussion de la loi militaire.

M. Paté demande la disjonction de l'amendement de M. Lefèvre sur l'article 13 relatif aux élèves des grandes écoles.

M. Lefèvre combat la disjonction qui est repoussée par 294 voix contre 272: l'amendement Lefèvre est renvoyé à la Commission.

Les articles 17, 19 et 20 sont réservés.

L'article 21 concernant le maintien des militaires sous les drapeaux, par mesure disciplinaire est adopté.

Un amendement de M. Lavoine tendant à interdire les appels de réservistes ou de territoriaux pendant les mois de juillet et d'août est repoussé par 321 voix contre 254.

L'article 22 est réservé et les articles 23, 24, 25, 26 et 27 sont adoptés.

M. Thierry Cazes dépose un amendement tendant à accorder une prime de 1.000 francs aux engagés de 5 ans dans la cavalerie ou les batteries à cheval.

Cet amendement est renvoyé à la Commission.

Les articles 28, 29, 30, sont adoptés.

Sur la proposition de M. Augagneur, la Chambre supprime l'article 32 qui réserve un nombre excessif d'emplois dans les administrations de l'Etat, des communes et des départements.

Les articles 33, 34, 35, 36 sont adoptés; l'article 37 est réservé.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

## SÉNAT

Séance du 8 juillet 1913

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat a validé l'élection de M. Guilloleaux comme sénateur du Morbihan.

Après avoir adopté le projet de loi autorisant les avocats à représenter leurs clients devant les tribunaux de police correctionnelle, le Sénat a continué la discussion du projet déterminant le mode de liquidation des congrégations non autorisées.

L'article 4, qu'on examine tout d'abord, s'occupe de la réalisation de l'actif et de la liquidation; il autorise la vente à l'amiable des biens meubles, et déclare, en outre, que les secours alloués aux anciens congréganistes dénués de ressources et les dépenses d'entretien des indigents hospitalisés auront le caractère de frais privilégiés de liquidation.

Cet article a été adopté malgré MM. Delahaye et Riou.

Est également adopté l'article 5, qui institue un fonds commun destiné à secourir les anciens congréganistes tombés dans la misère et appartenant à des congrégations dont la liquidation n'a point donné de ressources suffisantes.

Est adopté également l'article 6, qui complète les mesures d'assistance prises en faveur des anciens congréganistes en organisant pour eux, à défaut de l'hospitalisation, le système des autorisations provisoires de logement. Les autorisations de logement s'appliqueront non seulement aux congrégations dissoutes, mais aussi aux établissements supprimés.

Pour éviter néanmoins les abus, les autorisations de logement seront précaires et révocables. Toute fraude, toute tentative de reconstitution de l'établissement en entraînant le retrait, sans préjudice des poursuites correctionnelles. Enfin, l'administration aura le droit de poursuivre en justice la vente des immeubles reconnus inutiles au fonctionnement des congrégations.

L'article 7 prévoit que le reliquat actif net de la liquidation sera attribué pour moitié à des établissements publics d'assistance ou de bienfaisance, et pour l'autre moitié en subventions de l'Etat aux communes pour construction, agrandissement ou location de maisons d'école ou aux Caisses des écoles.

Il a été adopté, ainsi d'ailleurs que l'ensemble du projet.

Et la séance est levée.

### Le déton de la fraude

Ce n'était pas assez de falsifier le beurre avec de la margarine.

Voici qu'on falsifie la margarine avec j'ignore quels produits innombrables.

Une seule usine allemande y occupe, paraît-il, 6.000 ouvriers pour une production quotidienne de 75.000 kilos.

Vous rappelez-vous les faux Corot de Trouillebert? Nous étimes ensuite les faux Trouillebert de tout le monde.

Et vous verrez que des maniaques arriveront à fabriquer un jour de la fausse fausse-monnaie...

Pour rien. Pour le plaisir. Par dilettantisme et virtuosité.

### Manière de porter le nom

Après la première d'Edipe, un jeune seigneur, de ces jeunes seigneurs aussi pleins de morgue qu'ignares et, sans doute, aussi très peu fortunés, depuis que leurs ancêtres s'étaient presque tous ruinés, à Versailles, pour tourner dans l'orbite même du roi Soleil, un jeune seigneur frappant sur l'épaule de l'auteur, lui disait, avec une certaine désinvolture:

— Bravo, Voltaire, c'est à merveille!

Voltaire, qu'irrita ce ton familier, riposta:

— Ne suis-je donc pas monsieur, pour vous?

— Oh! la différence est si grande entre vous et moi!

— Pardon! répondit Voltaire fièrement: cette différence, je la connais; moi je porte mon nom; vous, vous traînez le vôtre!

### Un point de droit

L'autre soir, les invités de M. le bâtonnier Labori revenaient en express de Fontainebleau à Paris. Dans un compartiment, avaient pris place trois anciens membres du Conseil de l'Ordre et la femme de l'un d'eux; dans un coin sommeillait un voyageur inconnu.

Non loin de Brié-Comte-Robert, la femme de l'ex-membre du Conseil de l'Ordre, cria, d'une voix jangossée de terreur, en désignant le filet aux bagages:

— Un serpent, un serpent!

En effet, un reptile d'un mètre cinquante environ, entortillé autour d'une canne, dressait sa tête élégante.

— Il faut faire arrêter le train, clama un des avocats épouvantés, le bras tendu dans la direction du signal d'alarme.

Mais un confrère arrêta son geste: — La présence d'un serpent dans un compartiment de chemin de fer constitue-t-elle un motif suffisant pour faire manœuvrer le signal d'alarme? La question n'a pas encore été résolue en jurisprudence.

On allait discuter le point de droit quand le voyageur inconnu se leva, prit le serpent et dit:

— C'est une couleuvre aussi gentille qu'innocente, que j'ai trouvée dans la forêt de Fontainebleau et que je rapporte précieusement à Paris. J'ai mal fermé la boîte où je l'avais mise. Veuillez, je vous prie, m'en excuser.

C'était le peintre Emile Friant, qui revenait d'une excursion dans les bois. Sans difficulté il fit rentrer la couleuvre dans sa boîte. Et les chers confrères poussèrent un soupir de soulagement.

Mais le point de droit soulevé n'a pas reçu de solution. Beau sujet de discussion pour la conférence des avocats!

### Compartment réservé

N'oublions pas que la Suisse, citadelle de l'antialcoolisme, est le seul pays du monde où la vente de l'absinthe — qu'on y fabrique, d'ailleurs, partout — soit rigoureusement interdite...

Or, il n'y a pas très longtemps, un aliéniste de Genève, le professeur Forel, saisissait le Conseil fédéral de la proposition de joindre à chaque train une voiture réservée portant cette inscription bien apparente: « Voyageurs saouls. »

Mais le professeur Forel s'est bientôt aperçu qu'une voiture ne suffisait pas à les contenir tous.

En sorte qu'il réclame actuellement des trains entiers pour les poivrots.

J'espère qu'on y pourra du moins atteler un wagon spécial pour les « voyageurs sobres ».

## INFORMATIONS

### Au Maroc

#### Fez restera capitale du Maroc

La commission des affaires extérieures et coloniales de la Chambre a entendu le ministre des affaires étrangères sur le choix de la future capitale du Maroc.

M. Pichon a donné lecture de deux télégrammes du général Lyautey, résident général, concluant en faveur de Rabat et insistant pour qu'il demande à la commission de revenir sur le vote qu'elle avait précédemment émis en faveur de la désignation de Fez et de la décision qu'elle avait prise de n'accorder qu'un crédit de 500.000 fr. pour l'installation provisoire des services de la résidence générale à Rabat.

La commission a décidé de maintenir ses votes antérieurs et les conclusions de son rapport.

#### Le Budget après la Loi militaires

Mardi, la commission du budget a continué l'examen des moyens de couverture pour les dépenses militaires non permanentes. Elle a terminé l'établissement de l'équilibre du budget de 1913, et se tient à la disposition de la Chambre pour la discussion de ce budget. Selon toutes vraisemblances, cette discussion ne sera fixée qu'après le vote de la loi militaire, afin de ne pas interrompre celle-ci.

Le gouvernement tient, en effet, à pouvoir porter cette loi militaire au Sénat, qui l'examinerait pendant que la Chambre discuterait le budget de 1913.

#### Le Confit Balkanique

##### La reprise de Krivolak

On vient de recevoir les rapports détaillés sur le combat qui a abouti à la reprise de Krivolak par les troupes serbes.

L'attaque a eu lieu le 6 juillet. Le combat a commencé à midi par une attaque énergique. A cinq heures du soir, l'ennemi, fort de trois bataillons, a été dispersé et rejeté du pont du Vardar dans le plus grand désordre du côté de Peplichate. Dans leur retraite, les Bulgares ont abandonné trois lazarets complets et cinquante blessés, dont un officier. D'autres officiers, avec un détachement, qui défendaient Krivolak, s'enfuirent en grande hâte en abandonnant leurs bagages personnels. Deux canons de montagne ont été pris ainsi qu'une grande quantité de fusils et de munitions en disproportion avec le nombre des combattants, ce qui laisse supposer qu'il y avait là les fusils de

soldats tués et blessés à l'aile gauche bulgare. La voie ferrée et le pont du Vardar sont intacts.

Les pertes serbes sont insignifiantes, l'ennemi n'ayant pu se développer à cause de la promptitude de l'attaque. Les pertes bulgares sont très élevées. Beaucoup de soldats bulgares se sont noyés en fuyant.

#### Incursions bulgares en Serbie

L'armée bulgare, concentrée sur l'ancienne frontière bulgare-serbe, continue sans succès à opérer de ce côté des diversions aux opérations qui se poursuivent en Macédoine. Hier encore, elle a franchi la frontière et est parvenue près de Knayevatz; mais les deux régiments d'infanterie qui composaient la colonne bulgare durent reculer devant des forces accrues de Zatchar et se réfugièrent en Bulgarie, où ils ont été poursuivis par les Serbes. Un détachement bulgare a également fait une incursion en territoire serbe jusqu'à Vlasina, mais il a dû se retirer précipitamment. Le quartier général n'attache aucune importance à ces faits.

#### Les Bulgares reprendraient l'offensive

Aucun bulletin officiel sur les opérations militaires de ces derniers jours, n'a été publié. On sait seulement que le mouvement en avant de l'armée bulgare s'est opéré vigoureusement, et que les troupes seraient engagées dans un grand combat qui déciderait définitivement du sort de la guerre.

#### La Russie refuse d'intervenir

La Bulgarie a multiplié depuis deux jours les demandes d'une intervention russe en sa faveur, soit auprès des belligérants, soit tout au moins auprès de la Roumanie. Le gouvernement russe a répondu qu'il entend garder la plus stricte neutralité dans le déplorable conflit actuel.

#### L'arbitrage de Guillaume II démenti

La nouvelle d'un arbitrage possible de l'empereur d'Allemagne entre la Bulgarie et la Roumanie est démentie par une note officielle de la « Gazette de Cologne ».

## Petites Nouvelles

Le Conseil municipal a décidé de donner le nom d'Henri-Brisson à une rue de Paris.

— Les promotions dans la Légion d'honneur des ministères politiques du 14 juillet ne paraîtront qu'après les élections cantonales, fixées, on le sait, au 3 août prochain.

— M. Renou, archevêque de Tours, a donné sa démission.

— On annonce que le professeur d'Arsonval a résolu d'une façon pratique le problème de la téléphonie sans fil à très longue distance. Il ne lui reste qu'à mettre la dernière main à un transmetteur, ce qui sera chose accomplie au mois d'octobre.

— Un violent incendie activé par le siroco, s'est déclaré dans la plaine de Tébéssa (Algérie). Le feu a parcouru sept kilomètres, détruisant les récoltes sur pied, de nombreuses tentes et quinze meules.

Trois cents moutons enveloppés par les flammes ont péri. Quelques enfants indigènes ont été légèrement brûlés.

— A Vibraye, près de Mans, une cultivatrice, Mme Hérisson, descendait du haut d'une meule de foin, en se laissant glisser le long de celle-ci. Malheureusement, une fourche avait été laissée par mégarde contre cette meule, et l'infortunée cultivatrice vint s'empaler sur le manche de cette fourche.

Mme Hérisson succomba après quelques heures d'horribles souffrances. Elle laisse quatre enfants.

— La princesse Louise de Belgique, attendue à Bruxelles, s'est fait précéder d'un bagage considérable, lequel vient d'être arrêté à la gare du Nord de Bruxelles, sur saisie-arrêt d'un hôtelier créancier de la princesse, pour 9.000 fr.

# CAUSERIE

## GRANDS PRIX

Maintenant que la grande semaine est déjà loin et que les millions ont passé par les guichets de ces petites baraques si intéressantes bâties sur les tapis verts de Longchamp, Auteuil et Chantilly, il est bien permis de penser une dernière fois à ces heureux jours qui ne furent pas perdus pour tout le monde.

Quelle vie menèrent pendant cinq ou six heures ces endroits du bois, tout grouillants d'une foule qui demandait autre chose que des cerceaux ! On aurait pu croire, pour un instant, que la douce folie restait maîtresse du monde. Ce n'était plus, en effet, l'habituelle phylloxère des champs de courses. Les quelques lamentables figures qu'on y rencontre d'ordinaire se perdaient au milieu de toutes ces têtes nouvelles qui n'apparaissent, dans ces endroits trop spéciaux qu'aux grandes solennités hippiques de l'année.

Car les braves bourgeois sacrifient comme les autres au snobisme. Bien qu'ils n'oublient jamais de souligner l'excessif ridicule de ceux qui se croient obligés de singer, sans y apporter aucun changement et avec la plus scrupuleuse exactitude, les actes ou les gestes de quelques maniaques de l'aristocratie qui passent pour donner le bon ton, ces fidèles de Longchamp et d'Auteuil, aux jours du grand steeple ou du grand prix seulement, préféreraient mourir que de manquer cette fête de pièces de cinq francs.

Quelle dégringolade, dans le gouffre, en effet ! Et comme le pari mutuel ne s'embête pas ! Non pas que les extra de la pelouse jouent plus mal que les autres. Il ne saurait y avoir de différence entre eux et les professionnels du turf. Tous ont d'égaux chances pour arriver au même résultat. Mais comme les braves gens qui apportent bénévolement et le sourire aux lèvres, leur bon argent bien sonnante, contre des petits bouts de papiers presque toujours inutilisables par la suite, sont innombrables ces jours-là, les opérations du mutuel fleurissent exceptionnellement.

Si bien que le vainqueur de la journée n'est jamais le gagnant des grandes épreuves, mais toujours la caisse de la Société de courses. Comment s'étonner dès lors si elle fait bien les choses et distribue gentiment des prix de cent mille à quatre cent mille francs ou à peu près !

Quatre cent mille francs pour 3.000 mètres. Est-ce beau cela ! et comme on comprend à ce moment que le cheval est véritablement la plus belle conquête de l'homme. Qu'importe pendant ce temps, n'est-ce pas, que des malheureuses restent sans logis, que des bambins traînent dans les rues en guenilles, à la merci de toutes les tentations ! Le gagnant du grand Prix ramène quatre cent mille francs ; c'est suffisant.

Oh, sans doute, il convient de ne pas trop se fâcher, puisque la vie est ainsi faite de monstruosité. Mais tout de même, au lieu de doter les courses de fortunes semblables ne serait-il pas préférable que de temps à autre on laissât aux chevaux le soin de soulager un peu la misère qui les entoure. Il n'est pas douteux qu'ils auraient ici la possibilité de réussir aussi bien que les hommes.

Et quel triomphe pour les amis de ce noble animal.

Maurice BIGOT.

# CHRONIQUE LOCALE

## PRIS A LEUR PIÈGE

La loi de 3 ans est votée, malgré les efforts des républicains qui auraient voulu d'abord qu'on leur prouvât que la loi de deux ans était insuffisante pour assurer la défense nationale.

Le vote est acquis : inclinons-nous, et souhaitons que cessent les manifestations antimilitaristes, antipatriotiques qui émeuvent si vivement l'opinion durant ces derniers jours.

Mais les républicains n'ont pas à regretter leur hostilité à la loi militaire, car un jour viendra où la loi de deux ans, d'un an même s'imposera. Ils doivent, dans tous les cas, se féliciter d'un vote, celui de l'amendement Daniel Vincent qui établit « le service égal pour tous » !

Dès le début de la discussion de la loi militaire, dès qu'a commencé la campagne pour les 3 ans, nous avons dit qu'il fallait se méfier de cette manifestation militariste à laquelle applaudissaient si bruyamment cléricaux et nationalistes.

C'est que l'Etat-major, qui avait confectionné le projet de loi, avait décidé en rétablissant le service de 3 ans, de rétablir en même temps les dispenses et faveurs dont jouissaient les classes privilégiées sous le régime de la loi de 1889.

Et avec tous les républicains, nous disions qu'il fallait qu'elle fût dès lors obligatoire et égalitaire pour tous.

Mais cela ne faisait l'affaire ni de l'Etat-major, ni des patriotes en chambre. Aussi, il faut les entendre, aujourd'hui que l'égalité du service pour tous les Français est votée ! Ce n'est plus de la joie qu'ils manifestent : ce sont de vives récriminations qu'ils élèvent contre ce qu'ils appellent « une manœuvre, une concession illusoire et demeurée ».

Cléricaux, nationalistes sont pris à leurs propres pièges : les bons papas bourgeois voulaient bien assurer la défense nationale, mais avec les fils... du populo, et non avec leurs leurs. Comment ? Et les études qui seront interrompues, l'avancement dans les sinécures qui sera retardé pour ces chers petits s'ils sont obligés de rester à la caserne pendant 3 ans.

Est-ce que les fils à papas ont besoin de faire 3 ans ?

N'est-ce pas un crime, disait tout récemment un évêque, de maintenir sous les drapeaux les séminaristes ?

Entendez leurs journaux :

« Il est regrettable, lisons-nous dans l'Éclair, que le Cabinet et ses amis n'aient pas surveillé de plus près le piège de l'amendement Vincent au lieu de se laisser surprendre et emporter par le courant. Les plus justement irrités de ce coup sournois, ce sont bien ceux qui cherchent avec droiture et un patriotisme sincère, à nous renforcer contre l'ennemi. S'ils ont été enlevés hier par la manœuvre, ils comprendront aujourd'hui ce qu'une concession illusoire et demeurée enlève de prestige et de solidité à la réforme. Si l'amendement Vincent ne succombe pas en route, le ministère ne pourra plus appliquer l'article 19, qui est le fondement de la loi. Tous les Français seront obligés de faire trois ans. A quoi peut servir une pareille aggravation, sinon aux adversaires de toute armée ».

« Sabotage dans la rédaction des articles, crie la Libre Parole, où l'on cherche, comme l'a fait M. Daniel Vincent, à introduire des motions de surenchère qui tendent à les fausser et à surcharger la loi de dispositions inutiles, ou même inconciliables avec ses tendances générales !

« On l'a bien vu, hier, soupire M.

Arthur Meyer, dans le Gaulois, quand M. Vincent a proposé son amendement sur l'égalité devant le service militaire. C'est une formule et ce n'est qu'une formule ! Mais tous les députés, les ministres, la Commission, l'ont votée par acclamation. Cette manifestation avait l'importance apparente du serment du Jeu de Paume : Egalité, Liberté, Fraternité ! »

Pour un peu, cléricaux de tout acabit, criaient à l'injustice parce que leurs bahys doivent, comme les fils du populo, aller à la caserne pendant 3 ans.

Vraiment, tous ces messieurs sont peu intéressants, et leurs jérémiades laissent bien insensibles les républicains aux hausses desquels hurlaient dernièrement, les gosses des patronages, les éphèbes des comités bien pensants qui clamaient hier leur foi patriotique et signaient des pétitions en faveur de la loi militaire !

Ils déchantent aujourd'hui et leurs papas gémissent sur la formule républicaine : « égalité » !

C'est tant pis pour eux : mais les républicains ne peuvent qu'applaudir au vote de l'amendement Vincent.

LOUIS BONNET.

### Votes de nos députés

Dans le scrutin sur le paragraphe de l'article 18 du projet de loi concernant la durée du service dans l'armée active pendant 3 ans, nos députés ont voté :

Contre : MM. Bécays et Malvy. Pour : M. de Monzie.

La Chambre a adopté par 339 voix contre 282.

Sur l'amendement de M. Daniel Vincent établissant l'égalité dans le service obligatoire de 3 ans. MM. de Monzie, Bécays et Malvy ont voté pour :

Cet amendement a été adopté par 564 voix contre 1.

Sur l'amendement de M. Breton demandant que la motion Vincent ne soit pas applicable aux mesurés ayant pour but exclusif de maintenir et de développer la population du pays, MM. de Monzie, Bécays et Malvy, ont voté contre.

La Chambre a repoussé l'amendement par 347 voix contre 217.

Sur l'amendement de M. Delachanal demandant que la motion Vincent n'exclut pas les mesurés ayant pour but de remédier à la dépopulation des campagnes, MM. de Monzie, Bécays et Malvy, ont voté contre.

La Chambre a repoussé l'amendement par 428 voix contre 114.

Sur l'ensemble de l'article 18 de la loi militaire concernant la durée du service dans l'armée active nos députés ont voté :

Contre : MM. Bécays et Malvy. Pour : M. de Monzie.

La Chambre a adopté par 344 voix contre 220.

### A la Chambre

A la suite du tirage au sort des bureaux, M. de Monzie fait partie du 1<sup>er</sup> bureau, M. Bécays, du 4<sup>e</sup> bureau et M. Malvy, du 9<sup>e</sup>.

### Conseil d'Etat

Dans sa séance du 24 mai 1912, le conseil de préfecture du département du Lot a annulé l'élection de MM. Destruel et Lafabrie, comme membres du conseil municipal de la commune de Lacapelle-Marival.

Cette décision a été portée devant le Conseil d'Etat qui vient de l'approuver. En conséquence, l'élection de MM. Destruel et Lafabrie est déclarée nulle.

### Brevet supérieur

Lundi, mardi et mercredi ont eu lieu, dans une des salles du Collège des Jeunes filles, les examens du Brevet Supérieur pour les garçons.

17 aspirants y ont pris part : 12 ont été définitivement reçus : MM. Boyé, Célié, Coléda, Couderc, Courmet, Favières, Mourgues, Parazines, Rigal, Vidal et Vignes de l'Ecole normale de Cahors ; M. Pitois de l'Ecole primaire supérieure de Montcuq.

### Diplômes de fin d'études

Voici les noms des élèves du Collège de jeunes filles qui ont été reçues aux examens pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires :

M<sup>lles</sup> Jeanne Blaquères (mention bien) ; Marie Céleste Borredon (mention assez bien) ; Irma Cubaynes (mention assez bien) ; Madeleine Grassian, Marie-Antoinette Michelet, Marcelle Garrigues.

### Au 7<sup>e</sup>

M. Fadeuil, médecin-major de 2<sup>e</sup> classe, est promu à la 1<sup>re</sup> classe et maintenu au 7<sup>e</sup>.

Toutes nos félicitations au sympathique Docteur.

### Compatriote

Nous sommes heureux d'apprendre que notre jeune compatriote M. Louis Dissès est nommé juge au tribunal d'Harol (Tonkin). Nos félicitations.

### Postes et télégraphes

M. Jean-Denis Mazières, facteur des postes à Paris, est nommé facteur-receveur à St-Cyprien en remplacement de M. Delmarty, non acceptant.

### Candidats Militaires

Sont classés, au titre de candidats militaires pour l'emploi de facteur, dans le Lot, les anciens militaires ci-après :

Borredon Prosper-Marcel, ex-caporal au 4<sup>e</sup> régiment de tirailleurs algériens. A Tunis (employé au commissariat de police).

Lille Eloi-Théodore, ex-sergent au 30<sup>e</sup> régiment d'infanterie. A Cahors.

Chauffier François, ax-adjutant au 86<sup>e</sup> régiment d'infanterie. A Estivaux (Corrèze).

Pradelle Léon, brigadier à la 2<sup>e</sup> légion de gendarmerie.

Rolland Félix, ex-caporal au 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale. Au Bouscat (Gironde).

Faucon Baptiste, ex-soldat au 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie coloniale à Gignac.

Salgues Jacques-Maximin, cavalier au 31<sup>e</sup> régiment de dragons.

Durand Louis-Philippe, ex-cavalière à la 6<sup>e</sup> compagnie de cavaliers de remonte. A Alger, rue Sadi-Carnot, 72.

Gonthier Louis, canonier au 3<sup>e</sup> régiment d'artillerie coloniale. A Toulon, boulevard Eugène Pelletan, 33.

Gary Abel-Pierre, cavalier au 10<sup>e</sup> régiment de hussards.

Bonnet Edmond, cavalier au 9<sup>e</sup> régiment de chasseurs.

Capelle Herman-Germain, ex-soldat au 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale. A Lalbenque.

Jaubert Paul, soldat au 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale.

Savanié Pierre-Paul, cavalier au 9<sup>e</sup> régiment de chasseurs.

Pouzalgues Ferdinand-Jean, caporal au 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

### Garde champêtre

M. Urbain Bessières, est agréé en qualité de garde champêtre de la commune de Luzech.

### Lycée Gambetta

Voici les résultats connus jusqu'à ce jour des examens du Baccalauréat, pour les élèves du Lycée Gambetta.

Sont admissibles :

#### Philosophie 2<sup>e</sup> partie

MM. Bramel, Darquier Jean, Compositieux, Pons, Séval, Lestrade, Subervielle, Nègre, Muret.

#### Première A B C

MM. Blanchet, Bernard, Brunet, Carriol, Delpouget, Labro, Lacombe, Mazel, Sers, Darquier Louis, Maitrot.

### Nécrologie

M. Quercy, professeur départemental d'agriculture qui mardi, ainsi que nous l'avons annoncé, était tombé frappé d'une congestion dans la salle des examens du Collège de filles, est décédé mardi soir.

Depuis 16 ans, M. Quercy, dirigeait le service agricole du Lot ; il était commandeur du Mérite agricole.

Ses obsèques ont été célébrées jeudi matin au milieu d'une nombreuse assistance.

Le char funéraire disparaissait sous les couronnes.

Au cimetière, des discours ont été prononcés par MM. Cassagneau, secrétaire général de la Préfecture ; Veysières, inspecteur d'académie ; Philippon, directeur de l'Ecole Normale ; Delbreil, président de la Société d'agriculture du Lot.

Nous adressons à la famille de M. Quercy, nos condoléances.

### Fête du 14 Juillet

Le Maire de Cahors, vu les paragraphes 1, 2 et 3 de l'article 97 de la loi du 5 avril 1884, d'accord avec les autorités compétentes,

Arrête :

#### Soirée du dimanche 13 juillet

Article 1<sup>er</sup>. — A 3 heures du soir, au Bureau de Bienfaisance, distribution de pain aux indigents, par les soins de la Commission administrative.

Art. 2. — La Fête Nationale sera annoncée par des salves d'artillerie et par la sonnerie des cloches à 7 heures du soir.

Art. 3. — A 8 heures 3/4, la musique, les tambours et clairons du 7<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, l'Avenir Cadurcien et la Diane Cadurcienne exécuteront une retraite aux flambeaux.

La retraite partira de la Barbacane (Ocroï de la Barre) et suivra l'itinéraire suivant : Barbacane (Retraite de pied ferme), rue de la Barre, Boulevard Gambetta, rue de la Liberté, Hôtel de la Préfecture (Arrêt), les musiques et les batteries réunies joueront Sambre et Meuse avec adjonction de trompettes, place du Marché, rue Nationale, Rue Brive, Boulevard Gambetta, (Arrêt devant la statue Gambetta, les musiques joueront Le Patriote, Boulevard Gambetta, place Thiers (Retraite de pied ferme).

Devant l'Hôtel de Ville, un concert sera donné par la « Musique » et la « Chorale » du 7<sup>e</sup> Régiment d'infanterie.

#### Journée du lundi 14 juillet

Art. 4. — A 7 heures du matin, la Fête Nationale sera annoncée par des salves d'artillerie et par la sonnerie des cloches.

Art. 5. — A 9 heures du matin, sur le Boulevard Gambetta, une revue des troupes de la garnison sera passée par le Colonel, Commandant d'armes, en présence des Autorités.

Art. 6. — A 10 heures du matin : Mariage des Rosières.

Art. 7. — A 10 h 1/2, jeux divers sur la place Rousseau.

Art. 8. — A 2 heures. Eliminatoire du Trophée du Lot organisé par la Maison Peugeot. Départ, place Thiers, arrivée Avron Cadurcien.

Art. 9. — A 2 heures 1/2 du soir, sur la place Thiers, départ de sujets en baudruche.

Art. 10. — A 4 heures du soir, courses et jeux nautiques sur le Lot, en face l'île de Cabessut, avec le concours de l'Aviron Agenais, de l'Aviron Cadurcien et de l'Avénir Cadurcien.

Art. 11. — A 6 heures du soir : Bal d'enfants et distribution de gâteaux et de jouets, sur les Allées Fénélon.

Art. 12. — Les édifices communaux, l'Hôtel de Ville, les Monuments Gambetta et des Mobiles, la place de la République seront pavés et illuminés à la chute du jour.

Art. 13. — A 9 heures : Un feu d'artifice sera tiré en face le quai Ségur-d'Aguesseau.

Art. 14. — A 10 heures : bal public et bataille de confetti sur les Allées Fénélon.

Le Maire invite ses concitoyens à pavoiser et à illuminer leurs maisons.

Il croit devoir rappeler qu'il est interdit de tirer des fusées à moins de 50 mètres de toute habitation et de faire partir des pétards ou autres pièces d'artifice au milieu des agglomérations de personnes.

La bataille de confetti est autorisée à partir de 10 heures du soir sur les Allées Fénélon, mais il ne pourra être employé que des sacs contenant des confetti unicolores.

Fait à Cahors, en l'Hôtel de Ville le trois juillet mil neuf cent treize.

Le Maire,

Chevalier de la Légion d'Honneur, Docteur Pierre DARQUIER.

Voici l'ordre de place adressé par le Colonel au sujet des fêtes.

### Retraite

Le 13 juillet, à 20 h. 45, la Musique et la Batterie complète du 7<sup>e</sup> exécuteront une Retraite aux Flambeaux, avec le concours des Sociétés musicales civiles, s'il y a lieu.

La Retraite partira de la Barbacane. Elle suivra la rue de la Barre, le boulevard Gambetta, la rue de la Liberté. Devant la Préfecture, arrêt ; exécution du « Patriote ». La Retraite parcourra ensuite la place du Marché, la place de la Halle, la rue Fénélon, la rue et place St-Urcisse, les Quais, la rue Brive, le boulevard Gambetta. Devant le monument Gambetta, arrêt et exécution de la « Marseillaise ».

La Retraite se mettra ensuite en mouvement. Devant la Mairie, arrêt. Exécution de « Sambre-et-Meuse ».

La Batterie et le cortège remonteront ensuite par le Boulevard Gambetta, jusqu'à la place Thiers, où aura lieu la dislocation.

Un concert sera donné devant l'Hôtel-de-Ville, par la Musique du 7<sup>e</sup>.

L'organisation et la direction de la Retraite, seront assurées par l'Officier adjoint au Commandant de service du 7<sup>e</sup>.

### Revue du 14 juillet

Le Colonel Commandant d'Armes, passera, lundi 14 juillet, à 9 heures du matin, la revue en grande tenue de service, des troupes de la Garnison, qui lui seront présentées par le Lieutenant-Colonel Joyeux, du 7<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie.

Les troupes seront disposées sur le boulevard Gambetta, le centre, la Batterie et la Musique, à hauteur de la statue. Les officiers et les troupes seront placés ainsi qu'il suit, de la droite à la gauche :

1. Officiers sans troupe non montés ;

2. Officiers de Réserve et de l'Armée Territoriale ;

3. Gendarmerie à pied ;

4. Sapeurs-Pompiers ;

5. 7<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie.

Le Lieutenant-Colonel Borius, le Commandant de Gendarmerie, le Sous-Intendant Militaire, se réuniront au Colonel Commandant d'Armes, à 8 h. 55, à l'angle de la rue Victor-

# LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

Diane et Blanche

XVII

Diane et Blanche

Sans transition pour ainsi dire, après ces moments d'effusion, la jeune fille redevint silencieuse et sembla préoccupée.

D'une main distraite elle sema sur le sable de l'allée presque toutes les fleurs de sa gerbe, comme font les enfants de chœur aux processions de la Fête-Dieu.

Elle ne garda qu'un petit bouquet de marguerites simples, de celles que les enfants et les paysannes appellent des paquerettes.

Elle en prit une et se mit à l'effeuiller lentement et pétalement, selon la classique coutume des amoureux de tous les temps, et l'on voyait se mouvoir ses lèvres d'où ne

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Sarrat.

s'échappait aucun son, et qui, cependant, articulaient distinctement des interrogations consacrées :

« M'aime-t-il ? »

« Un peu ? »

« Beaucoup ? »

« Passionnément ?... etc., »

Diane suivait d'un regard inquiet la chute successive des pétales et le mouvement des lèvres de Blanche.

« Si elle n'aimait pas, se demandait-elle, qu'aurait-elle besoin d'interroger la marguerite ? »

Mais elle se rassurait en se disant que dès leurs premiers pas et leurs premiers bégayements les petits enfants eux-mêmes questionnent l'oracle champêtre, de même qu'on les entend chanter les rondes qui bercent nos pères et qui berceront nos fils :

« *Giroflé ! — Girofla ! nous n'irons plus au bois, les lauriers sont coupés...* et tant d'autres. »

Peut-être que pour Blanche aussi la marguerite n'était qu'un jeu.

Et cependant le regard de Diane ne se détachait ni de la fleur presque dépeuplée, ni des lèvres empourprées de Blanche.

Le dernier pétale tomba.

La paquerette, à la dernière question, (en paquerette qui sait vivre), répondit : *passionnément !*

Comme un amant jaloux qui voudrait fouiller jusqu'au fond de l'âme de la maîtresse qu'il soupçonne d'être infidèle au moins en pensée, Diane

épiait l'expression du visage de la jeune fille.

L'ivresse du sourire qui dévoilait pendant une seconde ses dents éblouissantes, le radieux éclat de son regard illuminé par un éclair triomphant, furent pour la pauvre mère une funeste révélation.

« Hélas ! se dit-elle avec amertume, hélas ! hélas ! ce n'était point un jeu ! »

Blanche n'avait pas senti le poids du regard inquisiteur qui pesait sur elle.

Elle prit à son corsage une seconde marguerite et elle commença à l'effeuiller ainsi qu'elle avait fait de la première.

Diane souffrait si cruellement qu'elle oublia la prudence dont elle s'était fait une loi, et au moment où Blanche balbutiait la question : *M'aime-t-il ?* elle l'interrompit en lui touchant légèrement le bras, et en lui demandant d'une voix que l'émotion faisait trembler :

« Tu tiens donc bien à le savoir ? »

Blanche, pareille à quelqu'un qu'on éveille au milieu d'un rêve, ne comprit rien d'abord à la question qui lui était adressée.

Elle regarda Diane d'un air de profond étonnement.

« Tu tiens donc à le savoir ? » répéta madame Herbert. L'oracle, une fois déjà, n'avait-il pas répondu pour lui ?

« Que veux-tu dire ? murmura la jeune fille, et de qui me parles-tu ? »

« Je te parle de celui que tu pense évoquer quand tu demandes à la marguerite : *M'aime-t-il ?* »

De même qu'un éclair soudain qui traverse une nuit sombre, le sens des paroles de Diane se dessina tout à coup net et précis dans l'obscurité des pensées de Blanche.

Avec l'instantanéité de l'étincelle électrique, la pauvre enfant devint écarlate comme la fleur du grenadier.

« Oh ! ma sœur... ma sœur... balbutia-t-elle en cachant son visage empuisé sur le sein de madame Herbert, pourquoi me demandes-tu cela ? »

« Parce que je t'aime plus que ma vie, chère enfant... parce que je remplace auprès de toi notre mère à toutes deux... parce que c'est un droit et que c'est en même temps un devoir pour moi de connaître le fond de ton âme et de ne rien ignorer des mystères de ton cœur... Si tu aimes, je dois le savoir, ou pour applaudir à ton amour, ou pour le donner la force de le combattre. »

Blanche, en entendant ces derniers mots qui résonnèrent à ses oreilles comme la menace d'un malheur, releva la tête, et les vives couleurs de ses joues se dissipèrent avec une incroyable rapidité pour faire place à une excessive pâleur.

« Diane ! s'écria-t-elle avec l'é-

nergie d'une femme qui se sent blessée dans ce qu'elle a de

Hugo et du boulevard Gambetta, pour l'accompagner.

Les décorations seront remises immédiatement après la revue.

Un défilé aura lieu ensuite.

En vue du défilé, les troupes iront se masser sur le Boulevard, vers le Pont Louis-Philippe.

Les Officiers sans troupes, montés et non montés, les Officiers de Réserve et de l'Armée Territoriale se placeront, pour le défilé, à 10 pas en arrière du Colonel Commandant d'Armes.

Une escorte d'honneur fournie par la gendarmerie à cheval sera rendue à 8 h. 45, à la Préfecture, pour accompagner M. le Préfet, à l'aller et au retour.

Les gradés de la S. H. R. seront affectés au service d'ordre.

L'Adjudant Clary et l'Adjudant-Chef Aldhuy, du 7<sup>e</sup>, seront commissaires pour la revue.

Un poste de secours sera établi à l'Hôtel-de-Ville, pendant la revue. Le médecin auxiliaire se tiendra à ce poste.

Les troupes seront en grande tenue pendant toute la journée du 14 juillet.

Le Colonel Cdt le 7<sup>e</sup> Rgt d'Inf., HELO.

MM. les Officiers de Complément sont invités à assister, en tenue, à la revue du 14 juillet, qui sera passée à Cahors, à 9 heures du matin, sur le boulevard Gambetta.

Une place leur est attribuée à la droite de la ligne pendant la revue et derrière le Commandant des troupes, pendant le défilé.

### Vétérans des armées de terre et de mer

Les Membres de la 580<sup>e</sup> section sont instamment priés de vouloir bien assister lundi prochain, 14 juillet, à la cérémonie de la remise des Médailles de 1870-1871 aux ayant droit de l'arrondissement de Cahors, qui n'avaient pas reçu leur diplôme au mois d'octobre dernier.

Les anciens combattants, porteurs de la médaille, qui tiendraient à y assister, pourront se joindre à la section de Cahors qui les accueillera avec plaisir.

Réunion à huit heures et demie sur le trottoir de la mairie.

### Audiences de vacation

Les audiences de vacation du tribunal civil de Cahors sont fixées aux 16 et 30 août et aux 13 et 27 septembre.

### Jury criminel

Sur l'avis de la commission départementale, la liste des jurés a été fixée à 412 pour l'année 1913. Dont : 161 pour l'arrondissement de Cahors ; 137 pour l'arrondissement de Figeac et 114 pour l'arrondissement de Gourdon.

### Vaccination antityphoïdique

Le général commandant le 17<sup>e</sup> corps d'armée vient d'adresser au colonel du 7<sup>e</sup> la note-circulaire suivante :

« De plus en plus, les résultats favorables de la vaccination antityphoïdique sont confirmés par de nombreux faits et on peut dire que jusqu'ici tous les militaires vaccinés ont été épargnés par la fièvre typhoïde. Depuis l'application de cette thérapeutique préventive, le chiffre des vaccinations a progressé d'une manière continue dans le 17<sup>e</sup> corps ; pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au premier juin 1913, le total des vaccinations faites dans la 17<sup>e</sup> région a été de 1.397. Il est désirable que l'habitude de cette mesure prophylactique se généralise encore davantage et c'est précisément au moment actuel de l'année, alors que plusieurs corps de troupe ont reçu depuis peu de temps des engagés volontaires, qu'il y a lieu d'avoir recours à toutes les mesures de préservation dont nous disposons contre la fièvre typhoïde et dont la plus efficace, jusqu'à ce jour, est la vaccination préventive.

« Le général commandant le 17<sup>e</sup> corps d'armée invite les chefs de corps à faire tous leurs efforts pour déterminer le plus grand nombre possible de demandes de vaccination parmi les effectifs placés sous leur commandement. »

### Crédit agricole mutuel du Quercy

Sur avis favorable de la commission de répartition, M. le ministre de l'Agriculture a accordé à la Caisse régionale agricole du Quercy une nouvelle avance de 50.000 fr. et lui a renouvelé une avance arrivée à l'échéance, jusqu'à concurrence de 36.000 fr., et pour une période de cinq années.

### Allez à Luna Park

Les Parisiens s'y donnent rendez-vous chaque jour, et chaque soir, ils assiègent les guichets des attractions sensationnelles, exclusives et brevetées installées dans la Ville Enchantée.

Allez à Luna Park. — Vous y respirerez l'air du Bois de Boulogne confortablement assis sous les ombrages qui entourent les Witching Waves.

Allez à Luna Park. — Vous y verrez l'extraordinaire Scenic-Railway dont les pentes vertigineuses, les parcours angoissant, vous procurent une sensation jamais éprouvée.

Allez à Luna Park. — L'entrée y est toujours de 1 fr., même le Vendredi. Vous serez émerveillés par l'assistance select que tous les jours on y rencontre, par les nouveautés que crée l'imagination de l'habile directeur M. Gaston Akoun, qui constamment embellit son parc en vue de satisfaire tous ses visiteurs.

### Musique du 7<sup>e</sup> régiment d'Infanterie

PROGRAMME DU 10 JUILLET 1913  
Zyri (Marche). Ziehrer.  
Stradella (ouv.). Flotow.  
Les Mille et une Nuits (valse). Strauss.  
Le Désert (Fragments). F. David.  
Landsknecht-Marsch. Parès.

Allées Fénélon, de 20 h. 3/4 à 21 h. 3/4

Nous apprenons que Monsieur Eugène LUGOL, 4, Rue de la Liberté Cahors, vient d'être nommé :

### AGENT GÉNÉRAL

pour le Lot et le Midi du Comptoir Général des Transmissions Industrielles et Commerciales. H. ASPE et C<sup>ie</sup>, Directeurs, Paris, 73, Bd de Strasbourg, 73, Paris.

Les personnes qui recherchent acheteurs de toute nature, désirent acheter fonds de Commerce et d'Industrie, ont tout intérêt à s'adresser en toute confiance à Monsieur E. LUGOL, 4, rue de la Liberté, à Cahors, qui donnera, gracieusement, tous renseignements.

### Arrondissement de Cahors

#### Mercuès

Compatriote. — Par arrêté de M. le Ministre en date du 27 juin 1913, notre excellent compatriote M. Delfour, proviseur du Lycée de Rodez, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

Cet arrêté aura son effet à dater du 16 décembre 1913.

Les habitants de Merçuès verront revenir parmi eux, avec le plus vif plaisir leur sympathique et distingué compatriote, qui ne compte que des amis au pays natal.

#### Cazals

Trophée du Lot. — L'éliminatoire du trophée du Lot pour les cantons de Catus et de Cazals a eu lieu dimanche dernier. Le départ fut donné à Catus, à quatorze heures, à huit concurrents.

Le classement est le suivant : 1. Dieudé, de Cazals ; 2. Ségol, de Fraysinet ; 3. Destal, de Catus.

#### Montcléra

Accident. — Le jeune Lafon, des Junies, âgé de 12 ans, s'est gravement blessé au pied gauche, en tombant sur une faux cachée dans l'herbe.

M. le docteur Calmeilles, appelé en toute hâte, a donné avec empressement les soins au jeune malade ; il a jugé l'amputation d'une partie du pied nécessaire. Cette opération a eu lieu et le jeune blessé va bien.

#### Lalbenque

Conseil municipal. — Dimanche prochain, à 14 heures, réunion du conseil municipal.

Ordre du jour : Chemin de Marce-nac.

#### Montdoumerc

Election du maire et de l'adjoint. — M. Léon Boussuge, adjoint au maire de Montdoumerc, canton de Lalbenque, a été nommé maire de cette commune en remplacement de M. Edouard Sicard démissionnaire.

M. Ernest Vaysset a été nommé adjoint.

#### Grézels

Réception du champ de foire. — Dimanche dernier 6 juillet à 18 heures, la commission municipale, composée de M. Molinié, maire, et des conseillers municipaux, a procédé, en présence de M. Gizard, agent voyer cantonal, qui a dirigé les travaux, et de M. Nadouze, entrepreneur, à la réception du champ de foire.

Ce champ de foire, si utile, situé sur une belle route, en face de la mairie, à l'entrée du bourg, qui servira de place publique, donnera à notre localité un très bel aspect.

La commission, ainsi que M. l'agent voyer ont paru très satisfaits des travaux exécutés.

#### Lagardelle

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Capmas, maire.

Le conseil procède au règlement définitif du budget, approuve le

compte administratif rendu par le maire et le compte de gestion présenté par le receveur municipal.

Procède au vote du budget supplémentaire de l'année courante et du budget primitif de l'année 1914.

La taxe de l'impôt des prestations est remplacée par la taxe vicinale.

Le budget du service vicinal établi par le service des ponts et chaussées est adopté sans modifications.

Prend en considération une demande du percepteur relative à la réglementation des tournées dans la commune de Lagardelle.

Les budgets du bureau de bienfaisance sont ratifiés.

#### Mauroux

Vol d'ail. — Mme veuve Rouch, de Gramond, commune de Mauroux, se rendait dans son champ pour cueillir son ail. Elle constata, non sans surprise, que ce travail était déjà fait et que l'ail avait disparu. L'audacieux maraudeur avait tout emporté.

#### Saint-Géry

Comité républicain radical cantonal de Saint-Géry. — Les délégués communaux des comités républicains radicaux du Canton de Saint-Géry sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche 13 juillet 1913, à deux heures du soir dans la salle de la Mairie de St-Géry.

Ordre du jour : Election au conseil d'arrondissement.

Le Secrétaire,  
Signé : MOLES.

Succès. — Nous enregistrons avec grand plaisir le succès obtenu par Mlle Salgues, notre jeune compatriote.

Elle a été reçue à l'examen du « Certificat de fin d'Etudes normales », et obtenu en outre la « Mention d'enseignement ménager ».

Nos plus sincères félicitations.

### Arrondissement de Figeac

#### Figeac

Conseil municipal. — Séance du 7 juillet. M. Pezet, maire, préside la séance.

Au sujet de la subvention relative à la création d'un réseau départemental d'autobus, le Conseil vote la somme globale de 1.000 francs répartie de la façon suivante : 400 fr. pour la ligne de Figeac-Latronquière ; 300 fr. pour la ligne de Figeac-Conduché ; et 300 fr. pour la ligne de Figeac-St-Céré.

Le Conseil donne un avis favorable à la demande de bourse à l'Ecole professionnelle de Nantes en faveur de Fernand Barase.

Une commission, composée de MM. Cavalé, Nigou, Despoux, Longé, Jean Roux et Bories, architecte, est chargée de se rendre d'urgence sur le quai Colomb pour s'entendre sur les travaux qu'il y aurait à effectuer pour envoyer l'eau du Célé dans le canal de fuite des égouts longeant le quai Legendre.

Le Conseil vote une indemnité de logement à l'employé d'octroi Damon, semblable à celle accordée aux autres employés. Il décide en même temps que l'employé Roque touchera la même indemnité que les autres receveurs de sa classe. Il sera accordé au brigadier d'octroi Lot une augmentation de traitement qui sera fixée lors de la prochaine réunion du Conseil municipal. Les réparations à exécuter au bureau central de l'octroi seront faites prochainement, et M. le Maire est chargé de s'entendre à ce sujet avec le propriétaire.

Le Conseil donne pleins pouvoirs à la commission des travaux publics pour solutionner la question de la réfection du ponceau des Tours.

Les deux maisons de MM. Cavalé et Marmy sont acquises par la Ville au prix d'achat des autres attendant.

Ligue des droits de l'homme. — Nous rappelons que c'est demain samedi, 12 juillet, à huit heures et demie du soir, que doit avoir lieu la conférence donnée par M. Laborie de Larigaldie, avocat, membre de la section locale. Le public figeacois (hommes et dames) se rendra ce soir-là au théâtre pour applaudir la parole chaude et persuasive de l'orateur, et pour apporter ses encouragements aux organisateurs de cette causerie.

On trouvera des cartes d'entrée chez MM. Daruégouls, place Carnot, et Cayrel, place Champollion. Une demi-heure avant le moment fixé pour la conférence, ceux qui n'auront pas encore leur carte pourront la prendre au contrôle, qui sera installé à l'entrée de la salle. Prix unique des places : 50 centimes.

Découverte d'un squelette. — Il y a environ dix-huit mois, on constatait la disparition du nommé François Laborie, de Bagnac, qui du haut du pont de Bouleuch, tomba dans le Célé et fut emporté par le courant. La famille fit faire de nombreuses recherches dans le lit de la rivière qui n'aboutirent à aucun résultat.

Samedi dernier, Adrien Fourmanty, de Linac, découvrit, envasé, aux abords du Célé, un cadavre entièrement décharné.

M. le docteur Rozières, appelé, ne put que constater que le squelette appartenait au sexe masculin.

Certains indices cependant permettent d'affirmer que c'est bien le cadavre du disparu.

#### Camburat

Conseil municipal. — Dimanche 6 juillet, le conseil municipal s'est réuni en séance extraordinaire.

Le maire a communiqué au conseil une lettre de M. le préfet du 2 juillet se rapportant aux subventions à accorder aux directeurs des services d'autobus.

Le conseil, quoique la ligne actuelle Saint-Céré-Figeac soit de peu d'intérêt pour la commune de Camburat, votera une subvention de 10 francs par kilomètre de commune traversée, aller et retour compris, soit environ 30 francs par an pour le service, à condition qu'il soit assuré toute l'année, aussi bien l'hiver que l'été, et que les places appartiennent désormais au premier occupant et non au voyageur qui fait le plus long parcours.

Même subvention de 30 francs environ et aux mêmes conditions, serait accordée au service de Latronquière-Figeac, s'il était organisé.

#### Marcihac

Conseil municipal. — Les membres du Conseil municipal de Marcihac se sont réunis dimanche dernier 6 juillet à quinze heures.

Onze conseillers sont présents. M. Falguères maire préside.

Le compte administratif du maire est approuvé et le Conseil procède au règlement définitif du budget de 1913, qui se solde par un excédent de recettes de 2.138 fr. 94.

Il est ensuite procédé à l'établissement du budget supplémentaire pour 1913 et du budget primitif pour 1914. Diverses sommes sont votées pour réparations aux chemins et aux écoles publiques.

M. le Maire propose d'émettre le vœu que l'Administration des postes dispense M. Boudet, facteur rural, de la levée de la boîte aux lettres située au hameau de Barbes et cela le dimanche seulement.

Ce jour-là les habitants de ce hameau descendent à Marcihac et portent la correspondance au Bureau de poste.

Le Conseil, sur la proposition de M. le Maire, demande à l'Administration des finances de vouloir bien fixer les tournées du percepteur de la manière suivante :

1<sup>o</sup> Premier lundi des mois ne comportant pas de foires à Marcihac.  
2<sup>o</sup> Les jours de foire (6 mai, 16 août, 3 novembre, 27 décembre).

Les autobus. — Nous apprenons avec plaisir que mieux instruites des décisions du Conseil Général par la dernière circulaire de M. le Préfet, toutes les communes directement intéressées à la ligne Figeac-Conduché : Boussac, Corn, Espagnac-St-Eulalie, Brengues, St-Sulpice, Marcihac, Caherets etc., ont voté le principe d'une contribution compatible avec leurs ressources et dont le taux serait du 1/6 ou du 1/10 de la subvention départementale. A ces conditions plus normales, les charges se trouvant équitablement réparties, ces créations seraient possibles et durables.

Nous comptons sur l'activité et le dévouement de nos représentants d'arrondissement et cantonaux pour doter de ces transports rapides, une région toujours plus désertifiée et cependant d'un intérêt remarquable.

Le Conseil Général se réunit extraordinairement pour cet objet, aujourd'hui vendredi 11 juillet et cette question sera enfin solutionnée, espérons-le au mieux de nos desirs.

#### Fraysinhes

Naissance. — Les époux Elie Pestel, notre sympathique conseiller municipal, viennent d'hériter d'une superbe fillette. Toutes nos félicitations.

### Arrondissement de Gourdon

#### Souillac

Accident de bicyclette. — Lundi soir le jeune Albert Lasecoux, plâtrier, a renversé à sa bicyclette la fillette de M. Albert Laval, négociant en bois.

Dans sa chute la pauvre petite s'est fracturée une jambe.

Nécrologie. — M. Mallet, inspecteur-entrepreneur des tabacs à Souillac, vient d'avoir la douleur de perdre sa fille unique, Mme Parcellier, décédée mardi à midi à l'âge de vingt-deux ans.

Nous adressons à sa famille éplorée nos plus sincères condoléances.

#### Bétaille

Fête nationale. — La municipalité radicale-socialiste a décidé que le banquet traditionnel organisé à l'occasion de la fête nationale aura lieu lundi 14 juillet, à 7 heures du soir, sous la présidence de M. Faurie, maire et conseiller d'arrondissement.

Il sera servi à la mairie par l'hôtel Sennac.

Ceaucé (Orne), 15 mai 1912. Je souffrais de gastralgie et de constipation. J'ai pris des Pilules Suisses et dès les premiers jours j'ai été soulagé. BURON. (Sig. lég.).

### CHEZ NOS VOISINS

#### Fumel

Parmi les candidats reçus au Brevet supérieur, à Cahors, nous sommes heureux de relever le nom de notre jeune compatriote, M. Maxime Favières, fils du sympathique et dévoué directeur du Cours complémentaire de notre ville.

Nous adressons au jeune lauréat nos plus sincères félicitations.

### TRIBUNAUX

On lit dans « Excelsior » de Paris :

« MAGGI » et « KUB » contre l'« ACTION FRANÇAISE »

Hier sont venues devant la première chambre du tribunal civil de la Seine, présidée par M. Mabire, les demandes en dommages-intérêts formées contre l'« Action Française » par la Société laitière Maggi, la Société du Bouillon Kub et la Compagnie Maggi.

M<sup>rs</sup> Millerand, dans un éloquent plaidoyer, a établi, au nom de M. Soutter et de la Société laitière Maggi, l'unicité des allégations de l'« Action Française ».

Le bâtonnier Labori et M<sup>rs</sup> Paisant ont fait la même démonstration en ce qui concerne pour le premier la Société du Bouillon Kub et pour le second la Compagnie Maggi et M. Legrand.

M<sup>rs</sup> Magnier et M<sup>rs</sup> de Roux, ce dernier du barreau de Poitiers, assistaient les défenseurs et dans une thèse juridique très subtile, ont cherché à démontrer l'irrecevabilité des demandes.

Le tribunal a renvoyé à quinzaine le prononcé de son jugement.

### PAR CORRESPONDANCE

A PEU DE FRAIS

et sans aucun déplacement, vous pouvez profiter des leçons pratiques de l'ECOLE PIGIER :

Commerce, Finance, Ecriture, Langues, Comptabilité, Sténographie, Dactylographie, Droit, Dessin Industriel, Publicité, etc.

Les leçons étant les mêmes que celles données sur place à l'Ecole, les Elèves par correspondance jouissent des mêmes avantages que ceux sur place : Diplômes, Emplois, L'Ecole Pigier prépare en outre par Correspondance à tous les examens de l'enseignement primaire, primaire supérieur et secondaire, et aux Carrières Administratives. Envoyé gratuit du Programme C, Boulevard Poincaré, 49, PARIS. INTERNAT pour Jeunes Gens. Confort moderne.

### USINES DE BRIANSK

Émission de 37.678 Actions nouvelles de Rbs 100

JOUISSANCE 1<sup>er</sup> JANVIER 1913

Prix d'émission : Rbs 156.50 ou fr. 417.35 par titre

à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE. Droit de préférence réservé aux porteurs d'actions, tant ordinaires que privilégiées, dans la proportion d'une action nouvelle pour deux anciennes. Les actionnaires devront justifier de leur droit de souscription (irréductible en principe) les titres anciens aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> placements et le 1<sup>er</sup> placement des souscriptions éventuelles, tant des actions que des souscriptions non actionnaires, ne sont pas admissibles.

La souscription sera ouverte du 11 au 21 Juillet.

à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE :  
à la BANQUE INTERNATIONALE de Commerce, à St-Pétersbourg ;  
à la BANQUE I. R. P. des Pays-Autrichiens ;  
à la BANQUE RUSSO-ASIATIQUE ;  
En France :  
à la BANQUE RUSSE pour le Commerce étranger ;  
à la BANQUE RUSSE de Commerce et de l'Industrie ;  
à la BANQUE DE UNION PARISIENNE ;  
et CHEZ ALBERY.

La publication de la notice a été faite, conformément à la loi, dans les journaux d'annonces légales obligatoires à la charge des Sociétés financières le 21 Juin 1913.

### LA HERNIE

LA NOUVELLE DÉCOUVERTE de M. A. CLAVERIE le grand Spécialiste de Paris

La hernie a été longtemps considérée comme une infirmité incurable, mais les blessés ne doivent plus aujourd'hui souffrir de leur hernie depuis la belle découverte de M. A. CLAVERIE, le grand Spécialiste de Paris et depuis les perfectionnements nouveaux qu'il a dernièrement apportés à ses merveilleux appareils brevetés.

Grâce à une invention récente, il n'est pas de hernie qui résiste à l'action de ces incomparables créations.

Son nouvel Appareil à ceinture renforcée et à pelote « NATURE » permet aux personnes, même se livrant aux plus pénibles métiers, d'obtenir sans gêne la disparition des hernies les plus volumineuses et les plus glissantes.

La valeur inestimable de cette innovation vient d'être consacrée par un Grand Prix à l'Exposition anglo-latine de Londres en raison de la portée humanitaire de cette belle découverte.

On sait que M. A. CLAVERIE a organisé depuis longtemps dans notre région des voyages réguliers pour permettre aux personnes souffrant de Hernies, Efforts, Descentes, etc., de profiter des avantages de sa méthode et d'échapper ainsi aux manœuvres des faux spécialistes.

Aussi nous conseillons vivement à nos Lecteurs de rendre visite à l'éminent Spécialiste qui recevra de 9 h. à 5 h. en donnant à chacun les conseils et renseignements désirés :

CAHORS, Dimanche 20 juillet, Hôtel des Ambassadeurs.  
Gourdon, Mardi 22, hôtel de l'Ecu de France.  
Figeac, Jeudi 24, hôtel des Voyageurs-Villa.

Le « Traitement de la Hernie » par A. CLAVERIE et le « Livre d'Or » des preuves de guérison sont envoyés gratuitement et discrètement sur demande à M. A. CLAVERIE, 234, Faub. St-Martin, à Paris.

### HERNIEUX



MEMBRE DU JURY ET HORS CONCOURS  
Ceintures Ventrières pour les déplacements des organes de la femme.

La hernie devient une infirmité grave si elle n'est pas maintenue dans l'abdomen. C'est un spectacle triste que de voir des gens atteints de hernies parfois très volumineuses qui glissent sous les bandages et qui grossissent démesurément.

Pourquoi porter un bandage qui fait souffrir et qui laisse glisser la hernie ? Pourquoi exposer sa vie aux pires dangers de l'étranglement lorsque le remède est si près ? Cela ne doit plus être, je vais même plus loin, je dis que cela ne doit pas être.

Hernieux, vous avez déjà entendu parler du spécialiste M. GLASER, vous avez entendu vanter ses appareils, pourquoi n'iriez-vous pas le voir et essayer ?

Les appareils de M. GLASER sont les plus solides et par ce fait ils sont les moins coûteux ; ils se portent jour et nuit sans gêne, sans ressort et sans sous-cuisse ; ils maintiennent les cas de hernies les plus tenaces et permettent les travaux les plus pénibles.

En voici du reste une preuve :

Monsieur Glaser,

Je souffrais d'une hernie volumineuse qui n'avait jamais été maintenue, lorsque j'eus l'heureuse idée d'aller vous trouver à Cahors. Depuis ce jour j'ai porté votre appareil qui m'a permis de travailler sans gêne et sans fatigues. Après un usage de quelques mois j'ai constaté ma guérison et vous en suis reconnaissant. Je vous autorise à faire connaître cette belle guérison.

GISBERT Louis,

A Ste-Aulazie par Castelnau (Lot).

Que les sceptiques aillent donc essayer pour se convaincre, puisque le soulagement est immédiat, la contention radicale et la guérison certaine.

Nous engageons vivement toutes les personnes atteintes de hernies à venir voir M. GLASER de 8 h. matin à 4 h. du soir à :

à Gramat, le 11 juillet, hôtel de Bordeaux, Doderay.

à Cahors, le 12, hôtel de l'Europe.

à Figeac, le 15, hôtel des Voyageurs-Villa.

à St-Céré, le 16, hôtel des Voyageurs-Molliné.

à Vayrac, le 17, hôtel Delmon-Germain.

La brochure instructive et illustrée sera envoyée franco sur demande adressée à M. GLASER, Boulevard Sébastopol, 38 à Paris.

Guérison assurée de toutes les Maladies  
**INTESTIN**  
Diarrhée, Entérite, Entéro-Colite  
par la FERMENTOSE  
Prix 3.50 la boîte de 30 cachets pour 15 jours de traitement.  
En vente dans toutes les bonnes pharmacies.  
L'Laboratoire de la FERMENTOSE, 35, rue du Rocher, PARIS

La « Fermentose » est en vente à CAHORS : Pharmacie FOURNIE.

**ROYAL WINDSOR**  
LE CÉLÈBRE  
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX  
Rend aux cheveux gris leur couleur et beauté naturelles. Supprime les pellicules et arrête la chute des cheveux.  
SE

